

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n° 55 / 2022</b> <b>SERVICE : Lecture publique</b>

**DECISION DU PRESIDENT**  
**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRANSPORT DE CAISSES DE LIVRES ENTRE LES 11 BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de travaux, fournitures et services, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de dépasser le seuil,

Vu la consultation relative au marché de prestations de transport de livres et petit matériel entre les 11 bibliothèques de la CCES lancée le 29 Septembre 2022 ;

Vu la réception des plis en date du 03 novembre 2022 à midi et l'analyse des offres ;

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au budget principal 2023 ;

## DECIDE

### **Objet**

D'attribuer le marché pour la navette entre les 11 bibliothèques de la CCES à la société **DSI, sise La Madeleine 44260 LAVAU SUR LOIRE**

### **Durée**

L'exécution des prestations débute, après notification du contrat et à compter du 02 janvier 2023. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01.01.2023 et il sera renouvelable deux fois pour la même durée. Le contrat, s'achèvera donc, renouvellements compris, au 31.12.2025.

### **Prix**

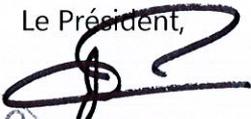
Les prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire, soit un montant de 28 200,00 € H.T. pour une période de 12 mois.

### **Modalités de paiement**

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 18 novembre 2022

Le Président,

  
Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

21 NOV 2022

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

21 NOV 2022

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU